



DAJ / Centre de documentation

Aire géographique : France  Bretagne  Côtes d'Armor  Saint-Brieuc

**Vidéo protection : la municipalité rassure**

Plusieurs personnes ont tenu à réagir à la suite de notre dossier consacré à la vidéo protection paru lundi. La municipalité réagit à son tour. « La vidéo protection est un outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville, rappelle-t-elle. Ses objectifs sont d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans des lieux exposés à des risques d'agressions et de vol. » La municipalité rassure : « Pour exercer cette mission de prévention et de sécurité, le respect des libertés publiques, individuelles et fondamentales est primordial. Pour garantir une transparence,

une neutralité et un contrôle le plus large possible, il a semblé opportun de créer à Saint-Brieuc un comité d'éthique de la vidéo protection. La réunion d'installation du comité d'éthique se tiendra le jeudi 10 novembre 2011. » Et de préciser : « Le comité d'éthique veillera principalement au respect permanent des libertés publiques. Il informera également les citoyens sur le fonctionnement du système de vidéo protection, et examinera toute demande d'accès aux images. Enfin ce comité d'éthique proposera une charte déontologique et veillera en permanence à son respect. »